

Envoi par courrier et par courriel

Québec, le 28 mars 2011

M. Serge Gibeau
Directeur général et secrétaire-trésorier
Municipalité de Saint-Valentin
790, chemin 4^e Ligne
Saint-Valentin (QC) J0J 2E0

Objet : Projet de parc éolien de Saint-Valentin

Monsieur,

La commission d'enquête a reçu dans les délais mentionnés 135 questions écrites provenant des personnes suivantes : Astrid et Wim Ammerlaan, Michel Arseneau, Raymonde Blanchette, Pierre Couture, Serge Desbois, Christian Dubreuil, François Duveau, Diane Éthier, Louise Gagnon, Alain Grégoire, Serge Grégoire, Robert Hébert, Hugues Landry, Marie Lili Lenoir/St-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Christine Madison, Sylvie Marceau, Éric Melançon/Camping Grégoire, Francine Milot, Diane Paquette, Jeannine Pinard, Philippe Perrier, Daniel Reid, Anne Saucier, Brigitte Schoemans, Évelyne Sorel/Fédération UPA St-Jean-Valleyfield, et Sylviane Soullaine Couture. La commission d'enquête a traité les questions reçues comme elle l'aurait fait en séance.

- 1 a). Veuillez déposer votre estimé des besoins financiers que la municipalité devrait assumer en lien avec ce projet en ressources humaines ou en frais professionnels durant les phases de construction et d'exploitation.
- 1 b). Serait-il possible que les frais d'assurances de la municipalité soient en hausse en fonction des risques potentiels associés à la présence d'un parc éolien ?
2. Durant la première période des audiences, une liste de présences liée à une activité d'information organisée par la municipalité de Saint-Valentin avec la collaboration d'une avocate de l'UPA a été déposée avec d'autres documents. L'activité qui a eu lieu le 3 avril 2007 s'adressait à l'ensemble des producteurs agricoles et des propriétaires terriens de Saint-Valentin et non pas uniquement à des personnes intéressées à recevoir des éoliennes sur leurs terres. Veuillez déposer la lettre de convocation et toutes annonces relatives à cette rencontre.

3. Le compte de taxes des propriétaires qui auraient des éoliennes sur leur propriété serait-il diminué en fonction des superficies contractées avec le promoteur du projet ou demeurerait-il le même ? Advenant une éventuelle baisse du compte de taxe, quel serait l'ordre de grandeur de la perte de revenus pour la municipalité ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 29 mars prochain à 16 h, compte tenu de la deuxième partie d'audience publique débutant le 4 avril.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Monique Gélinas
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission